



## Tutelle pour ma mere sous tutelle

-----  
Par ouchka16

bonjour,  
ma maman a été mis sous tutelle en 2015 car elle avait la maladie d'Alzheimer, nous avons eu au départ un questionnaire du juge des tutelles, nous sommes 4 sur deux, nous avons mis notre père tuteur nous avons reçu la notification de décision, et il était noté "qu'en égard à la consistance du patrimoine de l'intéressée et à sa situation, il y a lieu de désigner plusieurs tuteurs", donc mon père tuteur et notre sœur aînée Co tutrice pour une période de 10 ans  
notre père est mort en 2017, quand est-il de la tutelle de ma maman, car notre sœur aînée ne communique rien, pourquoi n'avons nous pas reçu une notification de la part du juge des tutelles qui a reçu l'acte de décès de mon père vu qu'il faut deux tuteurs? En a-t'il le droit?

vu qu'il y a succession ma sœur étant toute seule (ce que nous imaginons!!!!), pour l'évaluation du patrimoine, elle a demandé à une seule sœur sur quatre de l'aider pour chercher les papiers, en écartant les 2 autres, donc 2 sœurs connaissent tout sur le patrimoine et deux autres ne savent rien. Est normal  
merci d'avance de votre réponse